

# DEMANDE

## pour être admis au vote par correspondance

doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Fischbach au plus tôt lundi le 20 mars et au plus tard le 02 mai (pour les envois à l'étranger) et au plus tard le 17 mai (pour les envois au Grand-Duché)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(nom et prénoms)

né(e) à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(lieu de naissance) (date de naissance)

domicilié(e) à \_\_\_\_\_  
(code postal, localité, rue, no)

demande à être admis(e) au vote par correspondance lors des

**élections communales du 11 juin 2023**

**Adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation :**

Rue et n°: \_\_\_\_\_

Code postal  -

Localité: \_\_\_\_\_

Adresse email ou numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Par la présente, je déclare également de ne pas être déchu de mon droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature)

**Case réservée à l'administration communale:**

Demande accordée

Mise à jour des listes le \_\_\_\_\_. \_\_\_\_\_. 2023 (\_\_\_\_\_)  
paraphe

Demande refusée